



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 1 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 6 / 0 7 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7360

1 Intitulé du projet

Réalisation d'un ouvrage de franchissement de la Deûle et de ses raccordements aux rues Gustave Scrive à La Madeleine et Sadi Carnot à Saint-André-Lez-Lille (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6) a)	Création d'un ouvrage d'art de 84m de long et 25m de large franchissant la Deûle et de ses raccordements routiers aux rues Sadi Carnot (Saint-André-lez-Lille) et Gustave Scrive (La Madeleine) respectivement pour 240m et 160m de linéaire de voie.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un ouvrage d'art franchissant la Deûle et des raccordements routiers nécessaires au niveau des rues Sadi Carnot (Saint-André-lez-Lille) et Gustave Scrive (La Madeleine).

Le futur franchissement permettra une liaison complémentaire entre les rives Est et Ouest de la Deûle. Il accompagnera les nombreux développements d'habitat sur le secteur, permettra une redistribution du trafic depuis des axes aujourd'hui saturés et facilitera surtout d'autres mobilités sécurisées et lisibles (modes doux et transport en commun).

L'ensemble des aménagements propose une chaussée bidirectionnelle, deux voies de bus, deux pistes cyclables unilatérales et deux trottoirs confortables de chaque côté de la chaussée.

4.2 Objectifs du projet

L'environnement dans lequel s'inscrit le projet est en pleine régénération urbaine du fait de la libération de nombreuses emprises industrielles. De nombreux projets de développements et d'urbanisation sont en cours sur les deux rives de la Deûle notamment à l'Ouest avec les projets quai 22, Moulins de Paris, Delifrance,...

Cette évolution engendre une augmentation des besoins de la population existante et future en terme de mobilité (VL, modes doux et TC).
cf. Annexe 10 - Mobilités.

L'objectif principal du projet est donc d'accompagner ces projets de développement du secteur en créant un lien entre les quartiers des deux rives de la Deûle. L'accessibilité est ainsi largement renforcée grâce à la structuration du réseau et à l'intégration des mobilités alternatives (modes doux et transports en commun).

Les objectifs du projet sont plus particulièrement détaillés en annexe.
cf. Annexe 12 - Historique et objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront des phases de démolition, de terrassement, de construction de l'ouvrage d'art franchissant la Deûle et de nouvelles chaussées avec leur système de gestion des eaux pluviales.

Ces travaux seront phasés et organisés de façon à perturber les riverains au minimum (préservation des accès, mise en place d'un plan de circulation, etc).

Une démarche de type "chantier propre" sera mise en place par la MEL, pour limiter les impacts du chantier sur la qualité de vie des riverains et sur l'environnement.

Elle imposera notamment la désignation d'un responsable environnement de l'entreprise.

Avant et pendant le chantier, la communication riveraine sera assurée par la MEL.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet permettra d'accueillir un trafic routier, transports en commun et des modes doux / modes actifs (cycles, piétons).

Etant qualifié de voie métropolitaine, les aménagements (ouvrage d'art et ses raccordements) seront gérés par la MEL.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration au titre des articles R.214-1 et R.214-6 à R.214-40 du code de l'environnement (dossier loi sur l'eau).

Les rubriques potentiellement concernées identifiées à date sont les suivantes :

- * 2.1.5.0 - rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol,
- * 3.1.2.0 - modification profil en travers de cours d'eau (a priori non)
- * 3.1.3.0 - impact sur la luminosité (a priori non)

Aucune zone humide n'est concernée par le projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de l'ouvrage d'art Largeur de l'ouvrage d'art	env. 84 m env. 25 m
Raccordement rue Sadi Carnot (Saint-André-lez-Lille) Raccordement rue Gustave Scrive (La Madeleine)	env. 240 m env. 160 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet constituait historiquement une section du projet LINO Nord qui avait fait l'objet d'une étude d'impact en 2011, portant plus particulièrement sur la première tranche (rue Scrive), réalisée depuis.
L'évolution du territoire et des politiques de déplacements de la MEL ont fait que le projet LINO Nord est aujourd'hui considéré comme obsolète. En effet, les orientations vont aujourd'hui plus vers le développement des mobilités alternatives que vers celui des déplacements en véhicules particuliers.
Pour autant, le franchissement de la Deûle _qui constituait la deuxième tranche du projet LINO Nord_ reste essentiel en lui même pour répondre aux besoins en déplacements actuels et futurs du territoire.
cf. Annexe 12 - Historique et objectifs du projet

La MEL prévoit une nouvelle concertation sur l'ouvrage de franchissement.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun zonage d'inventaire. Les sites les plus proches de celui-ci sont : - La ZNIEFF de type II : " Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" (310013373) à 7.5km au sud-est. - La ZNIEFF de type I : "Lac du Héron" (310013374) à 7.5km au sud-est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le département du Nord. Celui-ci n'est pas qualifié comme étant un milieu montagneux.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche se situe à 11.30km au nord-ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le territoire couvert par la MEL, à environ 60km du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est un Parc Naturel Régional (FR8000037 - Scarpe-Escaut) se situant à environ 25km au sud-est du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la MEL couvre le territoire du projet. Certaines voies à proximité du projet sont identifiées comme "à enjeux". Les bords de Deûle sont qualifiés de "zones calmes".
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située dans deux périmètres de protection des monuments historiques (ancienne abbaye et pavillon Louis XVI). Le projet, en lui-même, n'est pas concerné par ces périmètres de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une délimitation des zones humides a été réalisée par le bureau d'études Alfa dans le cadre de l'étude d'impact du projet Quai 22. La cartographie qui en découle indique qu'aucune zone humide ne se situe au droit du projet. cf. Annexe 8 - Note écologique
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe sur aucun PPNR et PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise de la friche Rhodia fortement polluée notamment en matière de métaux lourds, hydrocarbures, etc. Ce site a fait l'objet d'études spécifiques et de dépollution afin d'accueillir le projet d'aménagement Quai 22. Le projet n'est donc plus à considérer comme en site pollué aujourd'hui. cf. Annexe 11 - Etude géotechnique
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZRE de la nappe des calcaires carbonifères.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne traverse aucun périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun site inscrit. Les sites inscrits les plus proches sont : "Façade des l'Esplanade" (Lille-59SI02), "Rue Royale et Hospice" (Lille-59SI09), tous les deux à 2km au sud au plus près.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée directement par aucun zonage Natura2000. Le site français le plus proche, "Les cinq tailles", se trouve à environ 19km au sud de la zone d'étude. Le site belge le plus proche, "Vallée de la Lys", se trouve à environ 11km au nord-ouest de la zone d'étude. cf. Annexe 7 - Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est localisé dans aucun site classé. Les sites classés les plus proches sont : Jardin Vauban et abords (Lille-59SC11) et Quai de Wault et squares Foch et Dutilleul (Lille-59SC15) tous les deux à environ 3km au sud.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique aucun drainage, ni modification de masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux d'apport seront nécessaires pour réaliser les voies, cheminements et l'ouvrage d'art.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet utilisera des matériaux issus des ressources naturelles (terre, sable, granulats, etc).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au vu de la nature du projet, il n'aura pas d'incidences sur les ressources disponibles notamment les équipements d'alimentation en eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situant dans un milieu urbanisé, le risque de perturbation du milieu naturel est limité et les incidences devraient être faibles. D'autant que le secteur est actuellement remanié en profondeur avec les travaux du projet Quai 22. Une étude écologique est en cours de réalisation par le BE Rainette. Elle permettra de déterminer les impacts éventuels du projet sur le milieu naturel. cf. Annexe 8 - Note écologique
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné directement par aucun site Natura 2000. Le site le plus proche, « Les cinq tailles » (code FR3112002 de la Directive Oiseau), se trouve à environ 19km au sud du projet. cf. Annexe 7 - Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, en milieu urbanisé, n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. cf. Annexes 4 - Photographies et 6 - Plan des abords
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur une zone comprenant des risques technologiques. Des canalisations de transport de gaz sont toutefois présentes à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans des zones sujettes potentiellement aux débordements de nappe et inondations de caves et par une exposition faible aux phénomènes de retrait et gonflement des argiles. Aucun risque naturel particulièrement prégnant n'est identifié.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet peut engendrer un risque sanitaire en cas de pollution accidentelle. Des dispositifs classiques de maîtrise des risques de pollution seront mis en oeuvre en phase travaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dimensionnement du réseau d'assainissement du projet se fera dans les règles de l'art et permettra de réduire efficacement le risque de pollution des eaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de limiter les impacts sur les déplacements/trafics, la phase chantier du projet proposera des mesures (déviations, horaires, etc). La phase d'exploitation prendra en charge le trafic de transit inter-quartier et assurera une nouvelle connexion franchissant la Deûle. Sans créer de déplacements en lui même, le projet permet la réorganisation de ceux-ci.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une redistribution des trafics. Une amélioration locale sur les nuisances sonores pourra être notée sur les voies déchargées (avec un corollaire négatif sur les voies chargées qui sont majoritairement sans riverains).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude acoustique a été réalisée par la MEL. cf. Annexe 9 - Études acoustique et qualité de l'air Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une redistribution des trafics. Une amélioration locale sur les nuisances olfactives pourra être notée sur les voies déchargées (avec un corollaire négatif sur les voies chargées qui sont majoritairement sans riverains).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suite à la redistribution des trafics, une amélioration locale pourra être notée sur les voies déchargées (avec un corollaire négatif sur les voies chargées mais qui sont majoritairement sans riverains et dont les chaussées permettent de les intégrer).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des éclairages seront présents tout le long du projet. Des propositions de mesures permettant de réduire les nuisances (couleur, orientation, etc) seront intégrées lors des études.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides sont exclusivement constitués par les eaux pluviales qui transitent sur les chaussées et annexes.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dimensionnement du réseau d'assainissement se fera dans les règles de l'art avec tamponnement et traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'Impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet ne générera pas de déchet. La phase travaux sera génératrice de déchets qui seront évacués vers les filières adaptées. Les matériaux excédentaires seront réemployés (reprofilage des accotements et fossés existants, renforcement des talus existants, remblais éventuels) ou mis en décharge classée. Ils feront l'objet d'un bordereau de suivi des déchets le cas échéant.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des voies existantes et traverse la Deûle. Une analyse paysagère est en cours de réalisation afin d'établir des propositions favorisant l'intégration du projet dans son environnement (matériaux, couleurs, formes, etc.). cf. Annexe 5 - Plan projet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modification sur les activités humaines. Il aura pour effet d'améliorer la desserte des activités économiques du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs aménagements conséquents ont récemment émergé sur la rive gauche de la Deûle au droit du projet : Quai 22 (avis MRAE sur étude d'impact le 06/03/2018) ; Grands Moulins de Paris (avis suite examen au cas par cas le 08/08/2017).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

cf. Annexes 7 à 11 - Note écologique, Etudes acoustique et qualité de l'air, Mobilités, Etude géotechnique

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une étude écologique est en cours de réalisation.

Les mesures prévues à ce stade sont :

- Respect des périodes de sensibilité de la faune et de la flore pour la réalisation des travaux. Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de reproduction et de nidification de la faune ;
- Balisage de l'emprise du chantier ;
- Gestion adaptée des espèces exotiques envahissantes au sein des emprises travaux ;
- Mise en place d'un plan de circulation et d'un plan des installations de chantier, accompagné de l'avis d'un écologue.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prend place dans un secteur urbain. Il est destiné à améliorer l'accessibilité, le transit local et la desserte d'activités et d'habitat futurs et existants.

En participant ainsi à la densification urbaine et au réaménagement de friches urbaines, le projet contribue à la nécessaire préservation des terres agricoles et naturelles.

Il est globalement vertueux dans son concept : amélioration des mobilités durables, fonctionnalités évolutives, ré-utilisation partielle de voies existantes, etc.

Le maître d'ouvrage a engagé plusieurs études afin de maîtriser les impacts générés par le nouveau franchissement et ses raccordements (cf. annexes).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Note écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Études acoustique et qualité de l'air	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Mobilités	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Etude géotechnique	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Historique et objectifs du projet	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DELESTREZ

Prénom LUDOVIC

Qualité du signataire Directeur - Dir. Espaces Publics et Voirie

A LILLE

Fait le 21/07/2023

Ludovic DELESTREZ
Directeur
Espace public et voirie



Signature du (des) demandeur(s)

